

589

3067

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN
 DE LA
SOCIÉTÉ BELGE DE GÉOLOGIE
 DE PALÉONTOLOGIE ET D'HYDROLOGIE

Association sans but lucratif.

Haut Protecteur : S. M. le Roi.

TOME LXIII (1954). — Fascicule 1.

Publié avec le concours
 du Gouvernement et de la *Fondation Universitaire de Belgique.*



SOMMAIRE

- Composition du Bureau, du Conseil et des Comités pour 1954, p. v.
- Assemblée générale ordinaire du 19 janvier 1954*: Rapport du Président, au nom du Conseil d'administration, p. 1. — Rapport du Trésorier, au nom du Conseil d'administration, p. 5. — Taux des cotisations, p. 6. — Elections statutaires, p. 7.
- Séance mensuelle du 19 janvier 1954*, p. 8. — **Ed. Polinard**, A propos des couches inférieures du système du Kalahari au Congo belge, p. 9.
- Séance mensuelle du 16 février 1954*, p. 17. — **A. Parmentier**, In memoriam EDMOND POLINARD, p. 18. — **L. Cahen** et **J. Lepersonne**, Etat actuel des connaissances relatives aux séries mésozoïques de l'intérieur du Congo, p. 20.
- Séance mensuelle du 13 mars 1954*, p. 38. — **M. Gulinck**, Présentation d'une carte des carrières de la Belgique, p. 40. — **H. Fixmer** et **A. Delmer**, Découverte de l'horizon de Quaregnon dans la Basse-Sambre, p. 42. — **G. Mortelmans**, Sur deux nouveaux gîtes à végétaux dans l'Eodévonien de Mouzaive et d'Alle-sur-Semois, p. 50. — **F. Gullentops**, Sur l'extension du Montien marin en Campine, p. 63. — **André Grosjean**, Sur une mesure assez précise de la température à 1.877 m de profondeur dans le sondage de Turnhout (Campine belge), p. 69. — **A. Delmer**, La stratigraphie du sondage de Turnhout, p. 74.

(Voir suite au verso.)

Bulletin Soc. belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie	t. LXIII (1954)	Fasc. 1	pp. 1 à 110	Bruxelles, 31 juillet 1954
--	-----------------	---------	-------------	-------------------------------

Séance mensuelle du 18 mai 1954, p. 75. — **C. Fieremans** et **J. Lepersonne**, Nouvelles observations géologiques sur le Mésozoïque du Kasai occidental, p. 77. — **L. Cahen**, Extension et âge d'une minéralisation Cu-Pb-Zn en Afrique centrale et australe, p. 90. — **W. L. De Keyser** et **L. Degeldre**, Note sur les rapports entre la morphologie et la structure des kaolins et halloysites, p. 100.

RÈGLEMENT DES PUBLICATIONS.

Le Règlement d'Ordre intérieur de la Société contient une série de dispositions (Art. 34 à 57) auxquelles les auteurs sont priés de se conformer. Il leur est tout spécialement rappelé que :

Les manuscrits doivent être remis au Secrétariat immédiatement après la présentation des communications en séance ou au plus tard dans les trois semaines qui suivent, faute de quoi aucune garantie de publication ne peut être donnée.

Chaque auteur a normalement droit à un maximum de douze pages du *Bulletin* ainsi qu'à deux clichés au trait ou un simili. Tout dépassement lui sera facturé, sauf accord avec le Secrétariat.

Les dessins présentés devront être impeccables. Dans le cas contraire ils seront recommencés aux frais de l'auteur. Il est spécialement recommandé de donner aux inscriptions qui les accompagnent une dimension suffisante pour permettre une réduction appropriée au format du *Bulletin*. Les légendes et titres qui peuvent s'imprimer indépendamment seront évités.

Il est rappelé que les épreuves doivent rentrer dans les trois jours de leur envoi en Belgique et dans les six jours de leur envoi à l'étranger. Dans ce dernier cas il ne sera envoyé qu'un jeu d'épreuves. Toute correction d'auteur étrangère à la typographie et modifiant le texte primitivement présenté nous étant facturée par l'imprimeur sera reportée au compte de l'auteur. Il est du reste fortement conseillé d'éviter semblables retouches qui ont le grave inconvénient d'amener des retards dans l'impression.

Les articles sont publiés, quant à leur teneur, sous l'entière responsabilité des auteurs. Le Secrétariat se réserve cependant le droit de discuter l'opportunité de certaines publications et de les soumettre éventuellement à l'examen du Comité des Publications.

PRIX DES PUBLICATIONS

Les membres de la Société, payant actuellement une cotisation de 200 francs par an, jouissent d'une réduction de 25 % sur les prix marqués.

Les commandes doivent être adressées au Secrétariat. — Aucune commande n'est exécutée qu'après paiement.

Tous les prix sont augmentés des frais de port et de correspondance.

Les paiements sont à exécuter par chèque émis au nom de la *Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie*, à Bruxelles, ou, de préférence, par versement ou virement au compte de la Société (Bruxelles, C. P. n° 1452 19).

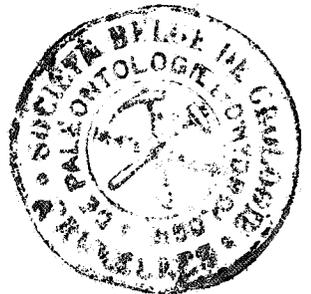
(Voir liste des publications à la 3^e page de la couverture.)

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELGE DE GÉOLOGIE

DE PALÉONTOLOGIE ET D'HYDROLOGIE



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELGE DE GÉOLOGIE

DE PALÉONTOLOGIE ET D'HYDROLOGIE

(BRUXELLES)

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Haut Protecteur : S. M. le Roi

Tome LXIII — 1954

Publié avec le concours du Gouvernement
et de la *Fondation Universitaire de Belgique.*

BRUXELLES

IMPRIMERIE MARCEL HAYEZ

Rue de Louvain, 112

Dom. légal : av. de l'Horizon, 39

1954